

Noisy-le-Grand : la maire voulait faire des logements, elle aura une prison

🏠 > Île-de-France & Oise > Seine-Saint-Denis > Noisy-le-Grand | Sébastien Thomas | 21 février 2017, 21h00 | [f](#) [t](#) [m](#) 0



Noisy-le-Grand. Sur le site de l'ancienne école Louis-Lumière, la mairie de Noisy voulait faire des logements mais l'Etat veut y implanter un centre de semi-liberté. **LP/ST**



« Le 93 n'est pas la poubelle de la région ». Brigitte Marsigny, maire (LR) de Noisy-le-Grand, n'a pas mâché ses mots, ce mardi matin, afin de dénoncer l'attitude de l'Etat. Alors que l'élue s'apprêtait à dévoiler les détails d'un projet immobilier de 400 logements sur [le site de l'ancienne école Louis-Lumière](#), elle a appris, avec stupéfaction, que l'administration pénitentiaire souhaite installer un quartier préparatoire à la sortie (QPS) (NDLR : un centre de semi-liberté pour détenus condamnés à des peines de moins de deux ans), juste à côté. Elle a assuré qu'elle se battra jusqu'au bout pour que ce projet n'aboutisse pas.

Tout semblait pourtant sourire au projet de Brigitte Marsigny. En octobre dernier, elle participe à un concours lancé par la métropole du Grand Paris. [Le site de l'ancienne école Louis-Lumière](#) (NDLR : parti depuis à la cité du cinéma à Saint-Denis), à proximité du quartier de la Butte Verte, cumule en effet de nombreux avantages. « En octobre, l'Etat était ravi de revendre son terrain de 2,2 ha, rappelle la maire. Personne ne nous avait parlé d'un projet de QPS. »

Le projet est retenu par la métropole et pas moins de seize cabinets d'architecte d'urbaniste se lancent dans l'aventure. Mais patatras ! Le jour de la Saint-Valentin, le 14 février, l' élu reçoit une lettre de la préfecture indiquant que sur son terrain de 22 000 m², l'Etat allait en conserver 7 000 pour construire le fameux QPS. « Une semaine avant la réunion du jury pour sélectionner le meilleur projet, j'ai cette annonce qui me tombe dessus, fulmine Brigitte Marsigny. C'est incompréhensible. Je crée 30 % de logement social voire même très social alors qu'il en manque dans le département et, en plus, on m'impose une prison ! Pour les 70 % de logements privés, qui irait les acheter à côté d'un tel établissement ? D'autant que si on regarde de plus près, on s'aperçoit que le premier site pressenti pour accueillir cet établissement pénitentiaire est à Bobigny, personne ne comprend ce changement. » La maire a donc suspendu le projet. Elle rappelle que le plan local d'urbanisme est toujours en révision et que rien n'est arrêté pour le moment... « Nous avons plein d'idées pour le projet ne se fasse pas », menace-t-elle.

De son côté, la préfecture demande de l'indulgence. « Le Premier ministre, en octobre dernier, a mobilisé les services de la préfecture et les services pénitentiaires de France pour trouver du foncier capable d'accueillir un QPS dans seize départements, souligne-t-on au cabinet. Dans un premier temps, Bobigny a été choisi car il s'agit du lieu d'implantation du tribunal mais la ville n'a pas de foncier. D'où le choix de Noisy. Le terrain appartenant à l'Etat, c'est donc une dépense en moins. » Et regrette ces levées de boucliers. « Tout le monde partage le principe qu'il faut de nouveaux établissements pénitentiaires mais personne ne veut les accueillir, poursuit-on à la préfecture. En outre concernant les QPS, il s'agit de bâtiments conçus pour se fondre dans le milieu urbain, sans mur d'enceinte, sans filin anti-hélicoptères... » Pas sûr que cet argument suffise à convaincre Brigitte Marsigny.

Ce que la ville avait en tête

Dans son projet, Brigitte Marsigny, maire (LR) de Noisy-le-Grand, souhaitait construire 400 logements proposant de l'accession à la propriété et du HLM voire de l'hébergement d'urgence afin de proposer une véritable mixité sociale. Une partie des habitants de Noisy-Résidence, cet hôtel social de centre-ville en mauvais état, devait y être relogée. Le tout se traduisant à la fois par des grands ensembles et des pavillons. Afin d'accompagner cette nouvelle population, il était prévu la construction d'un groupe scolaire de 20 classes. Le maire souhaitait également pouvoir réhabiliter le bâtiment de l'école Louis-Lumière conçu par l'architecte Christian Hauvette, mais abandonné depuis cinq ans, pour y abriter des logements. Tous ces projets sont maintenant suspendus en attendant l'issue des négociations avec l'Etat.